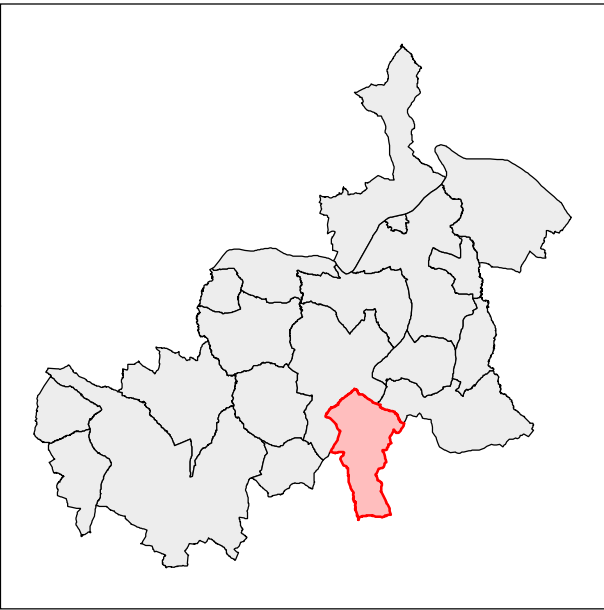




4.13 Zonage

RIOCAUD

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 27/10/17
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 11/03/19
Dossier soumis à Enquête publique du 23/06/19 au 02/08/19
PLUI approuvé par D.C.C. du 28/11/19
1ère Modification du PLUI approuvé par D.C.C. du

Zonage du PLUI
UBb UD UE A N

- Prescriptions du PLUI**
- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
 - Espace boisé classé
 - ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
 - Espace boisé classé; Espace boisé classé à recréer
 - Périimètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périimètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - ripisylve

Date : 04/2022
Conception : Metropolis
Source : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

0 20m

